

>> Propositions 2017

RETRAITE

► La situation

- Notre système obligatoire de retraite, fondé sur la répartition, mobilise près de 13,7 % du PIB, soit un niveau au-dessus de la moyenne européenne. Il est aujourd’hui à bout de souffle. Ainsi, la diminution structurelle du ratio cotisants-retraités le fragilise : alors qu'il y avait en France dans les années 1970, environ trois cotisants pour un retraité, ce ratio est de 1,65 aujourd’hui et continuera de baisser dans le futur pour descendre à 1,4 cotisant pour un retraité au-delà de 2050.
- Les efforts consentis par les acteurs n’ont permis que de ralentir la dégradation : les taux de remplacement (pourcentage du dernier salaire perçu avant la retraite) passeront pour les non cadres de 77 % pour la génération 1960 à 69 % pour la génération 1990 et de 57 % à 51 % pour les cadres. Le niveau des cotisations patronales pour les régimes obligatoires est quant à lui passé de 15,60 % en 2012 à 16,30 % en 2017. Ces leviers ne sont donc plus opérants.
- La complexité de notre régime est un frein à la mobilité des salariés qui vont devoir évoluer entre différents métiers ou postes : il existe aujourd’hui 35 régimes distincts, privés ou publics dont certains ont des règles très différentes.
- Il y a donc urgence à se redonner une nouvelle ambition et à mener une réforme qui refonde complètement notre système de retraite dans l'esprit initial : équité, solidarité, avec la souplesse en plus.

► L'ambition commune en 15 sec

En matière de retraite, nous devons redonner de l'air au système actuel à court terme et refonder un nouveau dispositif de retraite qui conjugue équité, solidarité, simplicité et souplesse.

► La méthode en 3 min

Le système de retraite, pour être accepté, doit conjuguer l'équité entre tous les Français quel que soit leur statut (salarié, indépendant, fonctionnaire...), la solidarité entre les générations pour que les jeunes qui paient les retraites de leurs aînés aient ensuite à leur tour la retraite qu'ils attendent, la simplicité d'un système généralifié, et enfin la souplesse car aujourd'hui, les actifs ont plusieurs vies professionnelles et peuvent changer de statut.

Cela nécessite d'agir en trois étapes :

1. À court terme, sauver le régime actuel en faisant en sorte qu'une solidarité intergénérationnelle puisse s'exprimer pour les plus âgés, sans que cela oblige non plus l'avenir de nos jeunes ou la compétitivité de nos entreprises. Pour cela, relever l'âge du départ à la retraite est indispensable.
2. À moyen terme, engager une réforme systémique qui permette la fusion de nos trop nombreux régimes de retraite autour d'un socle de solidarité pour tous et de 3 régimes (salariés, fonctionnaires, indépendants) basés sur un système à point permettant une souplesse accrue et un passage de l'un à l'autre.
3. À moyen terme également, créer les conditions du développement de la retraite supplémentaire de retraite basé sur la capitalisation, et la démarche individuelle.

► Les mesures en 10/15 min

1. Sauver le régime actuel grâce à une solidarité intergénérationnelle

» **Objectif** : reporter l'âge de départ à la retraite à 65 ans pour l'ensemble des régimes, fonctionnaires et salariés et faire converger les différents régimes.

» Actions

» **Solidarité** vis-à-vis des plus âgés (on ne touche pas aux pensions) et des plus jeunes (on ne renchérit pas le coût du travail) en relevant l'âge d'ouverture des droits à retraite avec un alignement sur le standard des

pays européens à savoir 65 ans d'ici 2026 à compter de la génération 1961.

- › **Équité** entre tous les Français en alignant les règles de calcul de la pension des fonctionnaires sur celles applicables aux salariés du secteur privé à savoir sur les 25 meilleures années, au lieu des six derniers mois aujourd'hui.
- › **Simplicité** en créant une caisse de retraite des fonctionnaires en lieu et place du compte d'affectation spéciale actuel afin de donner de la transparence aux charges et produits de ce régime et aux coûts.
- › **Souplesse** en mettant en place un dispositif légal, individualisé, de retraite anticipée ouvert à tous les salariés ayant atteint un certain âge (60 ou 62 ans, par exemple), qui ne pourraient plus travailler et dont l'usure prématurée quelle qu'en soit la cause (lien ou non avec le travail) aurait fait l'objet d'un constat médical.

2. Engager une réforme systémique de notre système de retraite qui permette lisibilité et souplesse entre les régimes.

- » **Objectif** : repenser et simplifier les régimes de retraite existants afin de donner plus de lisibilité et permettre un passage plus simple d'un statut à l'autre (salarié, fonctionnaire, indépendant), donc des trajectoires de vie moins linéaires.
- » **Actions**
- › **Solidarité** en mettant en œuvre un socle commun quel que soit le statut, salarié, fonctionnaire ou travailleur indépendant. Piloté et géré par l'État, ce filet de sécurité serait financé par l'impôt à assiette large type TVA ou CSG. Il servirait le minimum contributif, le minimum vieillesse, une partie des droits CNAV actuels (maladie, chômage...), y compris pour les fonctionnaires et les indépendants.
- › **Équité** en créant trois régimes obligatoires, tous les trois contributifs, en points et en répartition, l'un pour les salariés du privé, piloté par les partenaires sociaux, un autre pour les travailleurs indépendants et le troisième pour les salariés de la fonction publique.
- › **Simplicité** en généralisant dans tous les régimes obligatoires un système par points pour les droits contributifs, sans condition de durée minimale de cotisation dans tel ou tel régime. Cela permettra une plus grande fluidité et une meilleure prise en compte des droits de tous ceux qui auront changé de statut au cours de leur parcours professionnel et ils sont de plus en plus nombreux.
- › **Souplesse** en effectuant annuellement et façon prospective le suivi de « l'âge d'équilibre » des différents régimes compte tenu du niveau des cotisations et du montant des pensions.

3. Créez les conditions du développement de la retraite supplémentaire basé sur la capitalisation, et la démarche individuelle.

- » **Objectif** : permettre aux Français qui le désirent de se constituer un supplément de retraite qui s'ajoute aux pensions versées par les régimes obligatoires -, via des produits de capitalisation.
- » **Actions**
- › **Simplicité** : prendre des mesures fiscales et sociales rendant attractifs les contrats de retraite supplémentaire dont la stabilité serait garantie dans le temps.
- › **Souplesse** : Laisser des latitudes plus grandes aux entreprises pour adapter leurs dispositifs en fonction de leurs business models.
- › **Équité** : Mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs.
- › **Solidarité** : Réussir la création des fonds de retraite professionnelle supplémentaire, avec la mise en place, conformément au cadre européen, d'un nouveau régime prudentiel.